

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-MARNE**

Département de la HAUTE-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025
N° 2025-24	<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u> Avenant à la convention CAM

Nombre de membres : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

Le 22 septembre 2025, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 15 septembre 2025.

Présents :

Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Philippe FREQUELIN, Monsieur Michel LAMBERT, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents excusés et non représentés : Madame Rachel BLANC, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Gérard LENE, Monsieur Jean-François MARECHAL, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-François VAN HOORNE.

ELARGISSEMENT GEOGRAPHIQUE DE LA CONVENTION CADRE DE LA CAM

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2023-4 en date du 24 janvier 2023 autorisant le Président à signer la convention cadre avec les départements de l'Aube, les Ardennes, la Marne et la Meuse, permettant ainsi des mutualisations de missions dans les domaines de compétence des CDG,

Considérant que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne souhaite bénéficier de cette mutualisation, par délibération de son Conseil d'Administration en date du 31 mars 2025,

Considérant que le projet de convention ci-joint a pour objet la prise en compte de cet élargissement de périmètre au CDG89 sans préjudice de son contenu initial.

Sur présentation de Monsieur le Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser le Président à signer la convention prenant acte de l'élargissement géographique du périmètre de la CAM, et tous les documents annexes en découlant.

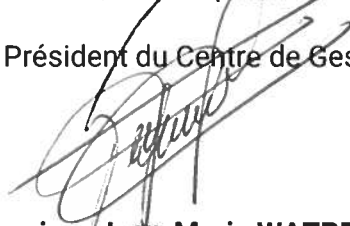
Certifié exécutoire compte-tenu de :

- la transmission à Madame le Préfet
du Département de la Haute-Marne le

- la publication le

Chaumont, le 22 septembre 2025

Le Président du Centre de Gestion,


Monsieur Jean-Marie WATREMETZ